

## Unités d'enseignement actuariat

Les unités d'enseignement d'actuariat sont intégrées dans des formations diplômantes mais peuvent être aussi suivies séparément.

Liste des unités d'enseignement :

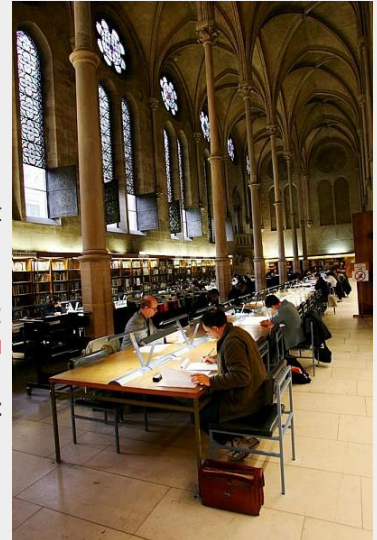
CODE DE L'UE	INTITULE	CREDITS ECTS
ACT102	<b>Mathématiques actuarielles fondamentales de l'assurance vie</b>	6 ECTS
ACT103	<b>Principes généraux du droit et des techniques d'assurances</b>	8 ECTS
ACT104	<b>Mathématiques actuarielles fondamentales de l'assurance non vie</b>	5 ECTS
ACT106	<b>Mathématiques financières</b>	6 ECTS
ACT107	<b>Les états financiers des compagnies d'assurance</b>	6 ECTS
ACT204	<b>Protection sociale et engagement social</b>	8 ECTS
ACT205	<b>Actuariat branche dommages</b>	8 ECTS
ACT206	<b>Actuariat branche vie</b>	8 ECTS
ACT207	<b>Réglementation des entreprises et droit du contrat d'assurance</b>	8 ECTS

## Inscriptions

L'inscription aux UE d'Actuariat de niveau Master 1, à la carte, s'effectue directement en ligne [ici](#).

Les inscriptions aux unités d'enseignement d'actuariat de niveau master 1 (ACT107, ACT106, ACT102, ACT103, ACT104) ne nécessitent pas d'agrément (accord préalable du professeur).

Les inscriptions aux unités d'enseignement d'actuariat de niveau master 2 (ACT204, ACT205, ACT206, ACT207) s'effectuent auprès de la **scolarité du Cnam** pendant les périodes d'inscription. **Une autorisation (agrément) du professeur responsable du diplôme est obligatoire pour pouvoir s'inscrire.**



### A Paris

↪ [Emploi du temps par unité d'enseignement](#)

<http://actuariat.cnam.fr/unites-d-enseignement/unites-d-enseignement-actuariat-115872.kjsp?RH=ueactuarial>